



TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

Poste permanent, temps plein, syndiqué

Profil recherché :

Nous recherchons une personne audacieuse, souriante, humaine, chaleureuse et positive qui a la capacité de s'émerveiller, d'avoir du plaisir au travail, qui est reconnue pour son savoir-être et qui adhère aux valeurs d'authenticité, de respect et d'engagement.

Description du poste :

Relevant du Directeur du Service de la sécurité publique de la Ville de Shannon, le titulaire de ce poste assume les responsabilités de prévention incendie sur le territoire de la Ville de Shannon et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans le cadre d'une entente intermunicipale et en application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Jacques-Cartier et participe aux activités d'intervention des services.

Le technicien en prévention incendie effectue notamment les tâches suivantes :

- Élaborer des programmes de prévention en lien avec les engagements pris dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC ;
- Participer et gérer les activités et les horaires d'inspection et de visites préventives ;
- Faire des suivis sur les inspections et les aspects administratifs (rapports d'inspection et intégration au système) ;
- Donner la formation et en effectuer le suivi ;
- Effectuer le classement des activités de prévention ;
- Renseigner et sensibiliser le public et les organismes concernant la prévention des incendies ainsi que sur les divers règlements et lois relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments ;
- Faire l'inspection technique et détaillée des bâtiments à risque faible, moyen, élevé et très élevé, afin de vérifier la conformité aux diverses lois et règlements de sécurité incendie en vigueur, des systèmes de protection existants, de l'entreposage des matériaux, etc. ;
- Émettre des constats d'infraction au regard de la réglementation ;
- Établir, participer et évaluer les exercices d'évacuation ;
- Effectuer le suivi auprès des assureurs pour les bâtiments agricoles ;
- Rédiger divers rapports d'activités demandés ;
- Recommander à son supérieur des changements à la réglementation ;
- Réaliser toutes les tâches des pompiers et des premiers-répondants ;
- Réaliser tout mandat à la demande de son supérieur.

Qualifications :

- Détenir un certificat en Technologies avancées en prévention des incendies (TAPI) ou un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales en prévention incendie ;
- Détenir la formation Pompier 1 de l'École nationale des pompiers du Québec ;
- Détenir une certification de premier-répondant de niveau 1 à 3 valide ;
- Détenir la formation sur l'inspection des bâtiments agricoles ou s'engager à l'acquiescer dans un délai d'un an suite à l'embauche ;
- Avoir occupé pendant au moins trois (3) ans un poste comportant des responsabilités précitées ;
- Posséder deux (2) années d'expérience en recherche et cause d'incendie ;
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinentes pourra être considérée ;
- Demeurer à Shannon ou à une distance 12 KM de la caserne de pompiers, située au 77, chemin de Gosford.
- Connaître le logiciel CAUCA et Première ligne ;
- Être titulaire d'un permis de conduire classe 4A ;
- Avoir une très bonne connaissance de l'environnement municipal.

Conditions d'emploi :

Horaire : Cinq (5) jours semaine, 35 heures (contrat deux ans, possibilité de prolongation) (17 ½ hres - Shannon, 17 ½ hres - Saint-Gabriel-de-Valcartier).

***Le nombre d'heures pourrait être revu à la baisse en fonction de l'entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier.

Le candidat doit être disponible le soir et les fins de semaine, lorsque requis.

Date d'entrée : Dès que possible.

Salaire : Selon la politique salariale en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le vendredi 7 juin 2019**, au 50, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G3S 0A1, par courriel à rh@shannon.ca

Nous remercions tous les candidats qui soumettront leurs candidatures, veuillez toutefois noter que seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.